

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE BAUGE**

**REUNION DU 04 MAI 2009**

**PROCES VERBAL**



L'an deux mil neuf, et le lundi 04 mai à 20H30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur ERGAND Joseph, Madame SAMSON Annette, Monsieur CULLERIER Jean-François, Madame MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur BOYEAU Jackie, Madame BOULETREAU Marie-Odile, Monsieur LE DROGO Jean-Louis : adjoints.  
Madame LANTSOGHT Colette, Messieurs CONRARDY Jean-Yves, SAINTE Dominique, Madame HERVE Martine, Monsieur GROSBOIS Alain, Madame NAULET Nicole, Monsieur BREVET Jean-Luc, Madame RAIMBAULT-NAULET Christine, Messieurs RENOUE Franck, GROSBOIS Pascal, Mesdames GAUTHEUR Angélique, LEROUX Géraldine, NOUCHET Vanessa, Messieurs RAFFI Guy, WASNER Dominique, Madame TRILLON Elisabeth, Monsieur BLAISONNEAU Alain : Conseillers municipaux.

Etait représentée :  
Madame GOURDON Anne-Marie par Monsieur WASNER Dominique.

Etait excusée :  
Madame BOUCHEREAU Marie-Claude.

Madame HERVE Martine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente Madame Erell SANCHEZ, Responsable du Pôle Environnement à la Communauté de Communes du Canton de Baugé.

Madame SANCHEZ présente le projet « compost » élaboré par la Communauté de Communes du Canton de Baugé.

Madame LANTSOGHT Colette demande quelles sont les dimensions du composteur.  
Madame SANCHEZ répond qu'il s'agit d'un cube de 1m sur 1 m, d'une hauteur de 1m50.

Madame LANTSOGHT demande si la collecte des déchets verts en porte à porte va être organisée pour 2009.

Monsieur le Maire indique que la collecte des déchets verts en porte à porte sur Baugé va se poursuivre en 2009 et ce, tant qu'il n'y a pas de solution alternative. Il ajoute qu'un point sera réalisé à l'issue de la saison afin de mesurer l'impact du projet « compost ». Il précise que l'ambassadeur de tri a commencé des animations autour de ce thème et a diffusé l'information.

Madame LANTSOGHT propose de diminuer la fréquence de ramassage dans le but de diminuer le coût de la collecte en porte à porte pour la ville.

Monsieur le Maire répond que Baugé est la seule commune de la Communauté de Communes où ce service est assuré. Il ajoute que la problématique de Baugé n'est pas la même que celle des autres communes compte tenu de son caractère urbain. Il précise toutefois qu'en tant que membre de la Communauté de Communes, il est difficile d'aller à l'encontre de cette démarche positive. Il poursuit en indiquant que la Communauté de Communes a engagé une procédure d'information et de communication importante sur ce projet.

Madame RAIMBAULT NAULET demande si les baugeois, propriétaires de jardin, qui ne respecteraient pas seraient amendables.

Madame TRILLON, membre de la commission environnement de la Communauté de Communes répond que ce n'est pas le but poursuivi par la commune. Elle ajoute que l'objectif est de sensibiliser les habitants au devenir de leurs déchets, de les inciter à trier un maximum. Elle insiste sur le fait que cela ne constitue pas une limite à la liberté de chacun.

A l'issue de cette information, Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du procès verbal de la dernière séance.

Monsieur WASNER demande qu'à la page 3/27 soit ajouté ses réserves quant à la dangerosité du nouveau sens de circulation, rue du Collège.

Monsieur le Maire accepte cette précision.

Monsieur RAFFI demande qu'une réponse soit inscrite à sa question sur la publication des marchés page 10/27.

Monsieur le Maire propose d'ajouter : « Monsieur le Maire indique qu'il va vérifier la publication ».

Madame GAUTHEUR demande s'il n'y a pas un doublon dans les tableaux relatifs au plan de circulation page 2/27

Madame GAUTHEUR demande si la signalisation d'un espace sans stationnement devant Galipette va être réalisée.

Monsieur le Maire répond que la réalisation de ce type de travaux ne se fait qu'à l'issue d'un certain nombre de demandes.

A l'issue de ces rectifications, le procès verbal de la séance 23 mars 2009 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1) Finances – Comptes de gestion 2008 – Ville de Baugé et ses budgets annexes**

Monsieur le Premier Adjoint, informe l'Assemblée que les comptes de gestion retracent les écritures comptables du Trésorier Municipal. Le rapprochement avec les comptes administratifs ne font pas apparaître de discordances. Ainsi, les comptes administratifs de l'année 2008 du budget principal et des budgets annexes de La Noue, La Noue 2 et Saint Michel sont en conformité avec les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

La commission a donné un avis favorable à l'approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les comptes de gestion 2008 du budget de la ville et de ses budgets annexes.

## 2) Finances – Compte Administratif 2008 – Ville de Baugé et ses budgets annexes

### BUDGET PRIMITIF – VILLE DE BAUGE

Monsieur le Premier Adjoint, informe l'Assemblée que le budget primitif ayant été voté par chapitre, la même démarche est proposée pour le vote du compte administratif. Le total des opérations réalisées en fonctionnement puis en investissement est récapitulé ci-dessous :

#### A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les opérations comptables suivantes ont été enregistrées au cours de l'année 2008 :

Titres de Recettes émis	4 114 254,16 €
+ Excédent 2007 reporté	541 867,05 €
	<hr/>
Total des Recettes	4 656 121,51 €
Dépenses mandatées	3 570 204,70 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 1 085 916,51 €

La présentation par chapitre fait apparaître :

- en dépenses : que les mandats émis à l'intérieur de chaque chapitre ont été inférieurs aux crédits ouverts pour les opérations réelles.
- en recettes : que les recettes globales ont été légèrement supérieures à celles attendues y compris les produits de la fiscalité et les dotations

Puis il a été procédé à une vue détaillée à l'intérieur de chaque chapitre.

#### B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'année s'établissent ainsi :

- Recettes : Titres émis	2 552 204,95 €
+ excédent de fonctionnement capitalisé	912 565,00 €
	<hr/>
Total	3 464 769,68 €
- Dépenses : mandats émis	3 269 664,26 €
	<hr/>
Soit un excédent d'investissement de	195 105,42 €
Déficit antérieur	- 912 564,73 €
	<hr/>
Déficit cumulé	717 459,04 €

Le montant des emprunts est de 1 100 000 €, comptetenu de l'absence d'emprunt en 2007 et du report sur l'année 2008.

L'examen des divers programmes d'investissements n'a pas appelé d'observations.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du compte administratif du budget principal de l'année 2008.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte administratif 2008

### **BUDGET ANNEXE : Lotissement de la Noue**

En fonctionnement, les dépenses, correspondant à une écriture d'ordre, s'élèvent à 162 919,31 € et les recettes à 191 436,88 € dont 191 436,00 € de ventes de terrains. Il en découle un excédent comptable de 28 517,57 €, réduit à 28 517,38 € compte tenu du report du déficit antérieur de 0,19 €.

La section d'investissement n'enregistre que des opérations d'ordre comptabilisées en recettes pour 162 919,31 € soit un excédent de 162 919,31 €.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du Compte Administratif du budget annexe du lotissement de la Noue de l'année 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte administratif 2008 du budget annexe – Lotissement de la Noue.

### **BUDGET ANNEXE : Lotissement de la Noue 2**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 306 986,58 € dont 153 493,29 € d'acquisition de terrains, et les recettes à 306 986,58 € correspondant à des écritures d'ordre. Il en découle un résultat nul.

La section d'investissement n'enregistre que des opérations d'ordre comptabilisées en dépenses pour 306 986,58 € et en recettes pour 153 493,29 € soit un déficit de 153 493,29 €.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du Compte Administratif du budget annexe du lotissement de la Noue de l'année 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte administratif 2008 du budget annexe – Lotissement de la Noue 2.

### **BUDGET ANNEXE : Lotissement Saint Michel**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 184 894,87 € dont 10 740,79 € de travaux et les recettes à 250 801,58 €, dont 229 320,00 € de vente de terrains. Il en découle un excédent comptable de 65 906,71 € porté à 70 481,71 € compte tenu de l'excédent antérieur de 4 575,00 €.

La section d'investissement n'enregistre que des opérations d'ordre pour 21 481,58 € en dépenses et 174 154,08 € en recettes, soit un excédent de 152 672,50 €.

La commission a émis un avis favorable au vote, par le Conseil Municipal, du Compte Administratif du budget annexe du lotissement Saint-Michel de l'année 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte administratif 2008 du budget annexe – Lotissement St Michel.

### **3) Finances – Tarifs municipaux – Année scolaire 2009-2010**

Monsieur le Premier Adjoint, propose à l'Assemblée comme chaque année, d'actualiser les divers tarifs municipaux fixés à l'année scolaire et correspondants aux activités suivantes : école de musique, cours d'arts plastiques, cours de théâtre, ainsi que les tarifs scolaires de la cantine, de l'étude surveillée et de la garderie. Pour la prochaine année scolaire 2009/2010, il est proposé une actualisation de 2 %, taux correspondant sensiblement à celui de l'inflation et retenu pour l'actualisation des autres tarifs de l'année 2009.

Le détail sur les tableaux ci-joints souffrent de deux exceptions : le droit annuel d'inscription par famille à l'école de musique maintenu à 30 € ainsi que la majoration pour chaque ½ heure commencée de retard à l'accueil périscolaire le soir également maintenue à 3 €.

La commission a émis un avis favorable à la fixation de ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2009/2010.

Madame TRILLON demande si dans le cas où on propose des repas « bio » les tarifs municipaux seront augmentés en conséquence.

Monsieur ERGAND répond par la négative.

Madame RAIMBAULT NAULET demande que les tarifs de l'accueil périscolaire soient revus à la demi-heure ou au quart d'heure.

Monsieur le Maire explique que cette tarification a été mise en place afin d'éviter les abus. Certains parents abusaient de l'accueil périscolaire et engorgeaient la structure.

Madame RAIMBAULT NAULET explique que cela représente un coût conséquent pour les parents.

Monsieur le Maire propose de regarder le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Monsieur RAFFI propose que les familles en situation financière difficiles soient aidées via le CCAS.

Madame RAIMBAULT NAULET souligne que cela ne doit pas être de l'assistantat.

Monsieur le Maire propose que la question soit étudiée dans les commissions concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les tableaux des tarifs exprimés en année scolaire ci-dessous :

### Ecole de Musique :

Désignation	Année Scolaire 2008-2009		Année Scolaire 2009-2010	
	Baugé	Extérieur	Baugé	Extérieur
Enfant				
Eveil Musical	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Formation Musicale (FM) sans instrument	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Instrument 30 min. + FM 60 min.	82,48 €	188,51 €	84,13 €	192,03 €
Instrument 30 min. (si dispense FM)	82,48 €	158,21 €	84,13 €	161,37 €
Instrument 45 min. (si dispense FM)	112,79 €	188,62 €	115,05 €	192,39 €
2 instruments + FM	134,43 €	Non déterminé.	137,12 €	Non déterminé
Adulte				
Formation Musicale sans instrument	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Chant	94,28 €	94,28 €	96,17 €	96,17 €
Instrument 30 min. + FM 60 min.	191,90 €	191,90 €	195,74 €	195,74 €
Instrument 30 min. sans FM	161,60 €	161,90 €	164,63 €	164,63 €
Instrument 45 min. sans FM	191,90 €	191,90 €	195,74 €	195,74 €
Autres				
Choraline	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Musique à la Carte	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Atelier Jazz	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Orchestre	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
Percussions Africaines	30,30 €	30,30 €	30,91 €	30,91 €
<b>Droit d'Inscription</b>				
1 par famille et par an.	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

### Arts plastiques :

Désignation	Année 2008-2009		Année 2009-2010	
	Baugé	Extérieur	Baugé	Extérieur
	en €		en €	
Cours de Dessin – Peinture				
<i>Enfant (1h)</i>	27,05 €	31,21 €	27,59 €	31,83 €
<i>Adulte(1h)</i>	31,21 €	35,37 €	31,83 €	36,08 €

Cours de l'Histoire de l'Art (1h)	85,84 €	94,38 €	87,56 €	96,27 €
Cours de Sculpture – Modelage (1h)	61,80 €	77,30 €	63,64 €	78,85 €

### Cours de Théâtre :

Tarifs pour 1 h de cours

↳ A proratiser en fonction de la durée du Cours.

Désignation	Année 2008/2009		Année 2009/2010	
	Baugé	Extérieur	Baugé	Extérieur
Enfant	27,05 €	31,21 €	27,59 €	31,83 €
Adulte	31,21 €	35,37 €	31,83 €	36,08 €

### Tarifs scolaires :

Année 2008-2009	Année 2009-2010
-----------------	-----------------

#### CANTINE SCOLAIRE

	Année 2008-2009	Année 2009-2010
Maternelle	2,84 €	2,90 €
Primaire	2,84 €	2,90 €
Enseignants	5,29 €	5,40 €
Enfants de l'extérieur avec école	4,18 €	4,26 €
Enfants de l'extérieur sans école	2,84 €	2,90 €
Enfants de classe CLISS	2,84 €	2,90 €

#### ETUDE SURVEILLÉE (l'heure)

	Année 2008-2009	Année 2009-2010
Etude Seule		
1 enfant	2,06 €	2,10 €
2 enfants	2,65 €	2,70 €
3 enfants	3,42 €	3,49 €
Etude et passerelle Garderie		
1 enfant	3,09 €	3,15 €
2 enfants	3,99 €	4,07 €
3 enfants	5,13 €	5,23 €

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Nombre d'enfants	Imposable	Non imposable	Imposable	Non imposable
<b>Matin ou soir</b>				
1	2,81 €	2,24 €	2,87 €	2,28 €
2	3,63 €	2,91 €	3,70 €	2,97 €
3	4,63 €	3,70 €	4,72 €	3,77 €
<b>Matin et soir</b>				
1	3,29 €	2,64 €	3,36 €	2,69 €
2	4,55 €	3,63 €	4,64 €	3,70 €
3	5,09 €	4,07 €	5,19 €	4,15 €
Majoration pour chaque 1/2 heure commencée de retard à l'accueil périscolaire le soir	3,00 €			

#### 4) Finances – Subvention à l’A.P.E. Ecole de Musique

L'association des parents d'élèves de l'école de musique a fixé la date de son gala de fin d'année, une comédie musicale, les 4 et 5 juillet prochain, mais le CRA est indisponible ces journées. Elle a pris en location la salle Coppélia à La Flèche.

En conséquence, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de l'ordre de 600 € pour compenser le coût de la location.

Compte tenu de l'indisponibilité du CRA, la commission a émis un avis favorable au versement de la somme de 600 €, à titre de compensation de charge, à l'APE de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'attribution d'une subvention de la somme de 600 € à titre de compensation de charge, à l'APE de l'école de musique ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

#### 5) Finances – Gratification « Baugé la secrète »

Pour récompenser les artistes, il est proposé la reconduction des gratifications octroyées l'an dernier, à savoir :

**Pour les adultes** des gratifications aux trois premiers des catégories « toile » et « papier » soit :

- Pour le prix de la ville : en numéraire 100 € - 80 € pour les premier et deuxième prix et en nature d'une valeur de 15 à 30 € pour le troisième,
- Pour le prix du public : en numéraire 100 € pour le premier prix et en nature d'une valeur de 30 € pour le deuxième prix et 15 € pour le troisième.

Les gratifications en numéraire s'élèveraient à 560 €.

<i>Prix Ville</i>		
	Catégorie TOILE	Catégorie PAPIER
1 <sup>er</sup>	100 €	100 €
2 <sup>ème</sup>	80 €	80 €
3 <sup>ème</sup>	nature 15/30 €	nature 15/30 €

<i>Prix Public</i>		
	Catégorie TOILE	Catégorie PAPIER
1 <sup>er</sup>	100 €	100 €
2 <sup>ème</sup>	Prix en nature valeur 30 et 15 €	
3 <sup>ème</sup>		

**Pour les enfants**, des gratifications suivant les tranches d'âges : 3 catégories (5-9 ans, 10-13 ans, 14-16 ans)

- Prix Ville

- 1<sup>er</sup> en nature d'une valeur de 30 €
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en nature d'une valeur totale de 30 € pour les 2

- Prix Public

- 1<sup>er</sup> en nature d'une valeur de 20 €
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en nature d'une valeur totale de 25 € pour les 2

La commission des Finances a émis un avis favorable à la fixation des gratifications suivant les modalités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les gratifications énoncées ci-dessus ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **6) Finances – Tarif séjour à Kelsterbach**

Pour le déplacement à Kelsterbach, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire, la ville a limité ses invitations à 6 personnes par association, aux membres du comité de jumelage, aux élus ainsi qu'à un nombre limité de personnes ayant favorisé les rencontres de jumelage, appelées VIP.

Pour les autres participants, baugeois et personnes adhérentes des associations, il a été décidé une participation au coût des frais de déplacement selon les modalités actuelles lors des échanges, soit 35 € par personne.

Mais, le coût réel du transport s'élève à 78,50 € par personne alors qu'il avait été évalué à 70 € sur une base inexacte, en fait sur une durée du déplacement plus courte. C'est ce montant de 70 € qui avait annoncé lors des réunions de préparation du voyage. Il est proposé de partager ce coût supplémentaire par une prise en charge partielle de la ville. A titre exceptionnel, la participation de la ville pourrait être portée à 40 € par personne.

Ainsi le montant laissé à charge serait de 38,50 € pour les baugeois, y compris les conjoints des élus et des membres du comité de jumelage ainsi que pour les adhérents des associations. Pour les quelques personnes extérieures à Baugé qui ne sont pas membres d'association, le prix est de 78,50 €.

La commission a émis un avis favorable à la participation de la ville à hauteur de 40 € pour les baugeois et personnes adhérentes des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte pour le déplacement à Kelsterbach, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire, la participation de la ville à hauteur de 40 € pour les baugeois et personnes adhérentes des associations ;
- Précise :
  - que 6 personnes par association, 8 personnes qui ont œuvré pour le jumelage, les membres du comité du jumelage, ainsi que les membres du conseil municipal seront pris en charge intégralement par la ville,
  - que les conjoints habitant Baugé contribueront à hauteur de 38,50 €
  - que toute personne extérieure à Baugé prendra le coût intégral du séjour ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **7) Personnel – emploi d'adjoint des services techniques contractuel – modification de la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2009**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 9 février dernier, il a été créé un emploi d'adjoint des services techniques contractuel au service des espaces verts afin de participer à la plantation et à l'entretien du fleurissement estival pendant une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 09.

Compte tenu des résultats de la procédure de recrutement, Monsieur le Maire propose de modifier la décision de création en ce sens : durée du contrat – à savoir 4 mois au lieu de 6 mois - ainsi que le temps de travail hebdomadaire – à savoir 35 h au lieu de 26 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 ;  
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement du service et la spécificité des missions peut impliquer le recrutement d'agents contractuels ;

- Décide de créer un emploi d'assistant au grade d'adjoint des services techniques contractuel au service des espaces verts ;
- Nature et durée : contrat à durée déterminée d'une période de 4 mois
- Temps de travail : TC sur la base de 35 heures hebdomadaires ;

- Précise que la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des adjoints des services techniques, 1<sup>er</sup> échelon.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Propose d'inscrire cet emploi dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi ou tout autre contrat aidé, suivant les textes en vigueur ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente délibération, et notamment, la convention à venir avec le pôle emploi, agissant pour le compte de l'état, fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat.

## 8) Camping - Obtention de labels

Dans le cadre du développement touristique de la ville de Baugé, et suite à une analyse du camping municipal effectuée par le Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux labels « Camping Qualité » et « Stop Accueil Camping-Cars ».

Le label « Camping Qualité » correspond à une charte qui répond aux attentes et aux exigences de qualité de prestations communes aux consommateurs et aux professionnels.

Les professionnels adhérents à la charte Camping Qualité s'engagent à offrir à leurs clients :

- ✚ un accueil chaleureux : hospitalité, disponibilité, informations, réservations...
- ✚ une propreté irréprochable,
- ✚ une information précise et vraie : équipements, tarifs...
- ✚ un emplacement privatif soigné : tranquillité, esthétique, harmonie...

L'adhésion à « Camping Qualité » permet une information concernant le camping du Pont des Fées :

- ✚ localisation du camping sur une carte routière (tirée à 400 000 exemplaires en 2006),
- ✚ des annonces publicitaires dans des magazines de tourisme et des guides...

Pour obtenir le label « Camping Qualité », les coûts sont les suivants :

	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
<b>Cabinet d'audit</b>	650,00 €	777,40 €
<b>Audit de suivi (tous les 3 ans)</b>	350,00 €	418,60 €
<b>Cotisation annuelle régionale</b>	1,10 € / emplacement	1,31 € / emplacement
<b>Cotisation annuelle nationale</b>	1,15 € / emplacement	1,37 € / emplacement

- Cotisation régionale pour 47 emplacements :  $1,31 \times 47 = 61,57$  €
- Cotisation nationale pour 47 emplacements :  $1,37 \times 47 = 64,39$  €

Soit un total, pour la première année de :

- cabinet d'audit 777,40 €
  - cotisation annuelle nationale 64,39 €
  - cotisation annuelle régionale 61,57 €
- 903,36 €**

Pour la deuxième année :

- cotisation annuelle nationale 64,39 €
  - cotisation annuelle régionale 61,57 €
- 125,96 €**

Tous les 3 ans :

- Audit de suivi 418,60 €
  - cotisation annuelle nationale 64,39 €
  - cotisation annuelle régionale 61,57 €
- 544,46 €**

Le label « Stop Accueil Camping-Car » permet d'augmenter les possibilités d'accueil des camping-caristes à des conditions satisfaisantes et incitatives.

Il assure :

- + un emplacement facilement accessible, parfaitement plat et dur ;
- + les aménagements nécessaires (vidoir pour WC chimique et eaux usées, robinet d'alimentation en eau potable) ;
- + des tarifs forfaitaires et des conditions précises :
  - ✓ De 18h à 19h le lendemain, tarif à la nuitée (8,50 € pour les campings \*\*), si prolongation tarif normal,
  - ✓ Véhicule + 2 personnes, 1 € par personne supplémentaire, gratuit pour les enfants de moins de 7 ans.

Cette adhésion permet aussi à notre aire d'accueil de bénéficier d'une large publicité dans les guides et les magazines dédiés au camping.

Il y a une cotisation annuelle (à vérifier si annuelle ou unique) de 50 €.

Ces demandes de labels peuvent faire l'objet de demandes de subvention.

- ✓ l'audit du cabinet peut être subventionné à hauteur de 50 à 80 %,
- ✓ les audits de suivis peuvent l'être aussi mais il n'y a pas de certitudes.
- ✓ Pas de précisions quant à une éventuelle subvention pour le label « Stop Accueil Camping-car ».

Monsieur RAFFI doute de l'efficacité commerciale rapporté au coût d'obtention du label.

Monsieur BREVET souligne que ce qui fonctionne bien dans les campings est le mobil home.

Madame TRILLON fait observer que les campings simples sont aussi très agréables et que les mobil homes enlaidissent les campings.

Monsieur BREVET remarque qu'il faudrait en installer 4 ou 5.

Monsieur LE DROGO souligne que le label est un plus dans le choix d'un camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention :

- Décide de déposer un dossier afin d'obtenir les labels « Camping Qualité » et « Stop Accueil Camping-Cars ».
- Sollicite de tous les organismes compétents une subvention aussi élevée que possible ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009 ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **9) RPSFM – convention de partenariat**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que RPSFM propose à la ville de Baugé de conclure un accord concernant la diffusion de messages valorisant le patrimoine historique, culturel et touristique, en contrepartie d'une mise à disposition gratuite de la salle Rabelais du Centre René d'Anjou. Il vous propose d'accepter cette convention de partenariat, portant sur la diffusion de 240 messages réservés uniquement à la municipalité de Baugé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention de partenariat avec RPSFM.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## 10) Constitution du jury d'assises – année 2010

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que comme chaque année, il y a lieu de déterminer la liste préparatoire à la constitution du jury d'assises pour l'année 2010.

Il y a lieu de tirer au sort à partir de la liste électorale 9 noms (ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, c'est à dire les électeurs nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988).

N° liste électorale	Nom	Prénom	Domicile	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession
167	BERNARD	Christian	Chemin de la Noue	13/07/1943	Le Louroux Béconnais (49)	Retraité
257	BONHAFE	Marie Thérèse	3, place de la Croix Orée	07/10/1933	Montpaon (12)	Religieuse
615	COCHIN	Philippe	15, rue du Pau Brûlé	06/10/1963	Baugé (49)	
910	DUPUIS	Nathalie	HLM - Les Brisées Bât. A	21/09/1967	Baugé (49)	Sans emploi
1150	SOLDET (née Gilles)	Huguette	30, rue St Michel	09/12/1944	Auverse (49)	Retraîtée
1324	COUANE (née Hervé)	Gisèle	16, rue de la Chaussée	10/01/1942	St Martin d'Arcé (49)	Retraîtée
1610	MICHAUD (née Lemasson)	Carole	34, rue du Valboyer	01/08/1978	Baugé (49)	Assistante d'éducation
1750	MARILLEAU	Jacqueline	10, chemin de Rigné	10/03/1944	Baugé (49)	Retraîtée
2230	REVELIERE	Michel	34, rue Georges Clémenceau	05/01/1951	St Aubin de Luigné (49)	Agent immobilier

## 11) SIEML – adhésion de la ville d'Angers

Conformément aux possibilités offertes par les statuts du SIEML, la ville d'Angers a demandé son adhésion au SIEML et ce, pour la compétence obligatoire liée à l'électricité.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18-I du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-18-I

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 10 décembre 2008 donnant un avis favorable à l'adhésion de la ville d'Angers au SIEML

- Donne un avis favorable à l'adhésion de la ville d'Angers au SIEML pour la compétence obligatoire liée à l'électricité.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **12) Présentation du projet du CRA et du complexe sportif Beauregard**

Monsieur BREVET présente l'avancée du projet du complexe sportif Beauregard, l'esquisse et les vues des bâtiments.

Monsieur BOYEAU présente l'avancée de la programmation du projet du Centre René d'Anjou.

Monsieur RAFFI demande si le toit de la grande salle va être abaissé.

Monsieur BOYEAU répond par la négative car ce n'est pas financièrement possible.

## **13) Présentation du projet du giratoire – route d'Angers**

Monsieur le Maire présente l'avancée du projet du giratoire route d'Angers

## **14) Bilan de la semaine de la Déportation**

Monsieur ERGAND présente le bilan de la semaine de la déportation.

Monsieur RAFFI souligne que le ton juste a été donné sur l'ensemble de la manifestation.

## **15) Couverture Médiatique de la semaine de la Déportation**

Monsieur le Maire déplore le manque de couverture médiatique et en particulier du Courrier de l'Ouest.

Le conseil municipal approuve cet étonnement et mandate Monsieur le Maire pour s'étonner auprès du Courrier de l'Ouest de la carence de médiatisation de cet évènement et de l'ensemble des manifestations qui se déroule à Baugé.

## **16) Requête en référé et recours en annulation – Arts et Musique**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association Arts et Musique a déposé une requête en référé à l'encontre d'une décision du 5 février 2009 par laquelle la mairie annulait la réservation, faite par l'association d'une salle au CRA le 27 juin 2009, pour un lieu de repli en cas d'intempéries. Le juge des référés a rejeté la requête par ordonnance en date du 2 avril 2009.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association Arts et Musique en Baugeois a déposé un recours en annulation à l'encontre de ladite décision.

Monsieur le Maire informe qu'il a mandaté Me MESCHIN afin de défendre les intérêts de la commune.

Monsieur le Maire regrette que le Président de l'association ne l'ait pas rencontré avant d'engager ce recours et regrette que ce recours émane d'une association subventionnée par la ville de Baugé.

## **17) Marché Public – restauration scolaire 2009-2013**

Monsieur le Maire présente le projet de cahier des charges dans le cadre de la consultation pour la restauration scolaire 2009-2013.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de cahier des charges dans le cadre de la consultation pour la restauration scolaire 2009-2013 ;
- Autorise le Maire à lancer la procédure de marché et à signer le marché et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure ;
- Autorise le cas échéant le Maire à lancer un marché négocié à l'issue de la procédure si l'appel d'offre est déclaré infructueux;
- Dit que l'estimation prévisionnelle du marché est de 250 000 € H.T. ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif concernés ;
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur RAFFI transmet les félicitations de Madame BOURASSE, centenaire de la ville, quant à la mise en place de bancs publics à l'ombre.

Monsieur le Maire précise que les anciens bancs qui ont été enlevés vont être repositionnés dans les quartiers non équipés.

Monsieur RAFFI fait observer que le temps qui est mis pour traiter certaines demandes est beaucoup moins pertinent. Il cite l'installation des conteneurs de la rue Lofficial.

Monsieur le Maire explique qu'un espace avait été aménagé pour recevoir les conteneurs sur la gauche des Bénédictines et ce avec l'accord des riverains, de la Communauté de Communes et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il ajoute qu'Habitat 49 a été informé de cette décision puis relancé mais a refusé d'installer ces conteneurs sur cet espace arguant du fait que le porte conteneurs ne peut pas placer les conteneurs sur la gauche et risquait d'écraser des réseaux. Monsieur le Maire indique qu'il vient d'accepter la proposition d'Habitat 49 sur la droite.

Monsieur RAFFI souligne que les éléments nécessaires à l'aménagement du parcours santé sont arrivés mais ne sont pas installés. Il demande à quelle date est prévue l'installation.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des travaux budgétés est programmé sur l'année et qu'il réalise un point mensuel avec les services techniques afin de connaître l'avancement des travaux programmés. Il ajoute que l'installation des éléments du parcours de santé est programmée pour cette semaine.

Monsieur RAFFI s'inquiète de l'envasement de l'Altrée.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu au budget le remplacement de deux portes ainsi que le nettoyage des portions appartenant à la ville

Monsieur RAFFI demande à qui revient l'initiative de la peinture des portes du château en lie de vin.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur RAFFI souligne que la nouvelle formule du kiosque est convenable et recevable par tout un chacun.

Monsieur RAFFI suggère, au sujet de l'organisation d'un débat municipal, d'appliquer une proposition de Monsieur CULLERIER Jean François, à savoir positionner le maire et ses adjoints au centre de la table du conseil municipal.

Monsieur CULLERIER fait observer qu'il s'agit d'une des propositions pour pallier au défaut de sonorisation de la salle du conseil et ajoute que cette carence a été comblée avec l'installation d'une sonorisation adéquate.

Monsieur le Maire ajoute que les séances du conseil se déroulent dans un bon esprit de dialogues et d'échanges.

*Fin de la séance – 23 h 57*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2008)**

N°	DATE	THEMES CONCERNÉS	MOTIFS	Fait par	info CM	Visé Ss-Préf	Affiché à l'accueil
2009-006	27/04/2009	Actions en justice	Mandat de Me MESCHIN - affaire Association Arts et Musique en Baugeois c/ commune de Baugé	DGS	04/05/09		